

**Règlement du Jeu Internet Calendrier de l'Avent**  
**LABORATOIRES YVES PONROY**  
**Du 01/12/2016 au 24/12/2016 inclus**

---

**ARTICLE 1 : ORGANISATRICE**

La société INSTITUT DE RECHERCHE BIOLOGIQUE - IRB, de nom commercial LABORATOIRES YVES PONROY, Société par Actions Simplifiée (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 315 249 821, ayant son siège social au « Parc d'Activité Sud Loire – BOUFFÉRE – 85 612 MONTAIGU Cedex », organise un jeu promotionnel sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent », ci-après dénommé « le Jeu », destiné à promouvoir les produits LABORATOIRES YVES PONROY sur le site marchand [www.ponroy.com](http://www.ponroy.com).

Le présent règlement (ci-après nommé « le Règlement ») définit les règles juridiques applicables au Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et parfaite de ce Règlement, aucune réserve ne peut y être indiquée.

Le Règlement est disponible par simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu:

**Laboratoires Yves Ponroy**  
**Jeu « Calendrier de l'Avent »**  
**Parc d'Activité Sud Loire**  
**BOUFFERE**  
**85 612 MONTAIGU Cedex**

Le Règlement sera disponible jusqu'au 26 décembre 2016 inclus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France, la Belgique, la Suisse ou les DOM-TOM.

La Société Organisatrice garantit aux participants sa stricte neutralité, la réalité des gains proposés et son entière impartialité quant au déroulement du Jeu.

**ARTICLE 2 : DUREE**

Le Jeu se déroulera du 01<sup>er</sup> décembre 2016 minuit (00h00) au 24 décembre 2016 minuit (00h00), date et heure françaises (heure de Paris) de connexion faisant foi, de manière continue, sur le site internet [www.ponroy.com](http://www.ponroy.com).

**ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Participer au Jeu**

Ce Jeu est accessible via des bannières publicitaires sur Internet, par lesquelles le participant peut accéder au site marchand de LABORATOIRES YVES PONROY : [www.ponroy.com](http://www.ponroy.com).

La participation est exclusivement réservée à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse, Monaco et DOM-TOM compris) en Belgique ou encore en Suisse, disposant d'une connexion Internet.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et les membres du personnel de la Société Organisatrice et de la société co-

partenaire de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou faisant partie du même groupe de sociétés et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du présent Jeu.

Le Jeu est limité à une participation par personne, à savoir une seule case à ouvrir par jour, pendant toute la durée du Jeu.

Toute fraude sur ces points entraînera la nullité de la participation du candidat. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'en justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

### **Responsabilité du participant**

La participation à l'opération implique une attitude loyale de la part des participants, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom) à un tirage à travers plusieurs comptes-joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant à ce tirage et aux tirages suivants.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU**

Les participations sont ouvertes du 01<sup>er</sup> décembre 2016 minuit (00h00) au 24 décembre 2016 minuit (00h00).

Pour participer au Jeu sur le site internet [www.ponroy.com](http://www.ponroy.com), le participant devra suivre la mécanique suivante :

- a) Se connecter à l'adresse suivante chaque jour, à compter du 01<sup>er</sup> décembre 2016 de minuit (00h00) au 24 décembre 2016 minuit (00h00) : <http://calendrierponroy2016.xg1.li> et autoriser le site à accéder à ses informations personnelles ;
- b) Ouvrir la case du jour du Jeu du Calendrier de l'Avent ;
- c) Indiquer ses coordonnées (nom, prénom et adresse mail) dans le formulaire jusqu'à la validation de son inscription.

Les gagnants seront alors avertis directement s'ils ont gagnés un lot ou au contraire, s'ils ont perdu.

Il est impératif d'ouvrir l'une (1) des vingt-quatre (24) cases du Calendrier de l'Avent pendant la durée du Jeu et de remplir tous les champs du formulaire, pour pouvoir être tiré au sort. En cas de réponse injurieuse, abusive ou inadaptée, la participation sera considérée comme nulle.

Un participant ayant joué sur plusieurs jours pendant la durée du Jeu peut gagner plusieurs fois pendant la durée du Jeu.

Les lots sont attribués selon des instants gagnants préalablement définis par l'agence INTUITI, co-partenaire de ce Jeu avec la Société Organisatrice.

Si aucune personne n'a ouvert l'une des cases du Calendrier de l'Avent, alors les gains seront perdus et LABORATOIRES YVES PONROY en restera propriétaire.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le site internet [www.ponroy.com](http://www.ponroy.com) et plus précisément sur la page <http://calendrierponroy2016.xg1.li>.  
A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.

Toute participation erronée ou qui ne respecte pas la marche à suivre pour participer au Jeu sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion au Jeu sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS ET ENVOI DES LOTS**

Les dotations sont composées de la façon suivante :

- Du 1er au 10ème lot : dix livres recettes Gaspacho  
Détails : d' Anne Catherine Bley - Editions Marabout
- Du 11ème au 32ème lot : vingt-deux mallettes barbecue  
Détails : mallette en aluminium avec quatre ustensiles
- Du 33ème au 36ème lot : quatre piluliers hebdomadaires  
Détails : 200 x 110 x 38 mm, coloris bleu et vert, un compartiment par jour séparé en compartiments matin, midi, soir.
- Du 37ème au 88ème lot : cinquante-deux podomètres
- Du 89ème au 125ème lot : trente-sept sacs week-end  
Détails : coloris ivoire avec bande bleue et anses marron, dimensions : 47 x 36 x 12 cm. Matière 600 D avec PU coating
- Du 126ème au 135ème lot : dix boîtes de trente (30) gélules d'acide Hyaluronique  
Marque : Physiotech / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 136ème au 145ème lot : dix boîtes de vingt (20) ampoules de Gelée royale - Ginseng - Acérola  
Marque : Apiconseils / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 146ème au 155ème lot : dix produits soin contour yeux & lèvres PEPTI age  
Marque : PEPTI age / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 156ème au 165ème lot : dix produits soin essentiel - tube de 250 ml  
Marque : Biokarité / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 166ème au 175ème lot : dix produits eau micellaire Ma bulle de beauté  
Marque : Ma bulle de beauté / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 176ème au 185ème lot : dix boîtes de trente (30) gélules d'Imusan  
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 186ème au 205ème lot : vingt boîtes de vingt (20) sachets d'infusions de Noël Bio  
Marque : Bioconseils / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 206ème au 215ème lot : dix produits gommage visage Biokarité  
Marque : Biokarité / Laboratoires Yves Ponroy
- Du 216ème au 225ème lot : dix produits exfoliant corps Biokarité

Marque : Biokarité / Laboratoires Yves Ponroy

• Du 226ème au 240ème lot : quinze flacons de 50 ml d'huile égyptienne  
Marque : Laboratoires Yves Ponroy

Les gagnants seront avertis par la Société Organisatrice par mail à l'adresse indiquée lors de la participation et seront invités à communiquer leur adresse postale afin que la Société Organisatrice leur envoie leur lot.

Au cas où les lots ne seraient pas revendiqués dans les quinze (15) jours suivants l'annonce des gagnants par LABORATOIRES YVES PONROY, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et LABORATOIRES YVES PONROY en restera propriétaire. Il en sera de même si les gagnants renoncent expressément et par écrit à leur lot.

LABORATOIRES YVES PONROY s'engage à envoyer les lots dans un délai d'un (1) mois. Au cas où les lots ne seraient pas revendiqués dans les quinze (15) jours suivants l'annonce des gagnants par LABORATOIRES YVES PONROY, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot à compter de la communication de l'adresse postale par le gagnant.

Le gain est nominatif et ne peut être attribué à d'autres personnes.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au gain proposé, une autre dotation de nature et de valeur équivalente).

Si le gain est retourné pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire, il restera la propriété de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais éventuels de connexion à Internet résultant de la participation à ce Jeu ne seront pas remboursés.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LABORATOIRES YVES PONROY**

La participation au Jeu de la société LABORATOIRES YVES PONROY implique une attitude loyale, dans le respect du Règlement.

La Société Organisatrice ou ses prestataires, tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société LABORATOIRES YVES PONROY se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant les gains.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si les lots ne parvenaient pas aux gagnants pour une quelconque raison indépendante de leur volonté.

L'acheminement des gains, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois (3) jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Société ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration pendant le transport, vol ou perte intervenue lors de la livraison du gain ou de tous incidents/accidents pouvant survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société LABORATOIRES YVES PONROY met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu (notamment dû à des actes de malveillances externes) ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société LABORATOIRES YVES PONROY pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société LABORATOIRES YVES PONROY, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société LABORATOIRES YVES PONROY se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Les participants déclarent et reconnaissent qu'ils ont conscience des caractéristiques, des risques et des contraintes d'Internet et notamment que les transmissions de données et d'informations sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes. Les participants reconnaissent que tout site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et que les informations circulant sur Internet (données personnelles ou non) ne sont que relativement protégées contre des détournements éventuels (accès libre) et contre des virus éventuels. La société LABORATOIRES YVES PONROY et l'agence ne pourront en aucun cas être tenues responsables de préjudices éventuels (personnels, matériels, moraux) directs ou indirects subis par les participants et provoqués ou non par des tiers.

Le Règlement est soumis à la Loi française. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux de Nantes.

### **ARTICLE 8 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom(s) ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence, sur tout support de vente ou de communication de la Société Organisatrice (catalogue, internet, presse, PLV) sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice, ou ses prestataires, pour les seuls besoins du Jeu et sont nécessaires pour la participation et l'attribution de la dotation. A défaut, la participation sera considérée comme nulle. Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent Jeu seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978.

Conformément à l'article 27 de cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation de leurs données personnelles sur demande écrite par lettre simple à l'adresse du Jeu :

**Laboratoires Yves Ponroy  
Jeu « Calendrier de l'Avent »  
Parc d'Activité Sud Loire  
BOUFFERE  
85 612 MONTAIGU Cedex**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants, et d'exclure les participations manifestement frauduleuses et ce, sans avoir à fournir de justification.

### **ARTICLE 9 : REGLEMENT**

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société Organisatrice rédactrice. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal.